



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE PROPOSITIONS DE LA CONFEDERATION PAYSANNE

Les propositions à court terme :

- **L'arrêt immédiat du confinement dans les bâtiments** pour tous les élevages de Gallus sur l'ensemble du territoire (en effet, le risque concerne majoritairement les palmipèdes). Nous demandons que tous les élevages autarciques de palmipèdes (y compris dans la zone sud-ouest) soient épargnés de cette mesure de claustrophobie. En effet, les migrations d'oiseaux sauvages sont moindres et de plus le rôle de la faune sauvage dans la diffusion du virus ne semble pas central eu égard au rôle des transports, interventions et proximité dans la filière palmipède gras. De plus nous souhaitons que les conditions de repeuplement en zone de surveillance, en particulier en Gallus ne soient pas conditionnées à la claustrophobie des volailles.
- **Demande d'un avis de l'ANSES** pour évaluer l'efficacité des mesures d'abattage préventif sur la diffusion du virus de l'IAHP dans le sud-ouest
- **La prise en charge des conséquences directes et indirectes du vide sanitaire** dans les indemnisations : les éleveurs qui sont foyers ou qui subissent l'abattage préventif doivent être indemnisés très rapidement, mais il faut aussi prendre en compte le retard dans les mises en place et indemniser les pertes économiques de tous ceux qui ne peuvent pas reprendre l'élevage (impossibilité de recevoir des poussins, canetons, oisons, PAG etc.). Les indemnisations doivent être calculées en fonction de la valorisation du produit.
- **Un soutien aux éleveurs - éleveuses** : mise en place d'une cellule de soutien psychologique dédiée à la crise « influenza aviaire », mise en place de séances individuelles avec un professionnel et de groupes de paroles par la MSA notamment dans le Sud-Ouest. Simplification des démarches administratives, aides pour les personnes qui ne sont pas connectées ou qui ne maîtrisent pas internet. Activation/mise en œuvre de la mesure du plan Valls : accès au service de remplacement pour prévenir l'épuisement professionnel, communication à destination des éleveurs et envoi d'un formulaire type. Accès facilité à la prime d'activité (traitement accéléré des demandes des éleveurs concernés), ouverture de droits connexes. Nous demandons également le renouvellement du dispositif « année blanche » pour 2017.
- **Améliorer l'information aux éleveurs - éleveuses** : formation, mesures de biosécurité, mesures de confinement, dérogations, abattage. Privilégier les envois courriers et le contact humain afin de briser l'isolement que peuvent vivre les éleveurs.
- **L'adaptation des mesures de biosécurité pour les petits élevages en autarcie (élevages fermiers)** : il est désormais évident que les différents modes de production participent de manière différenciée au risque de diffusion du virus grippe aviaire. Le nombre d'animaux impliqués ainsi que les transports réalisés par des animaux vivants sont les facteurs centraux. Les mesures de biosécurité doivent être déclinées en fonction du risque engendré. C'est pour cette raison que nous demandons que les mesures de biosécurité soient adaptées aux petites exploitations en autarcie. Les fiches actuelles de l'ITAVI, ainsi

que l'arrêté du 08/02 doivent être revues dans cet objectif : les obligations de moyens doivent être revues pour lever l'insécurité juridique que vivent les éleveurs en autarcie.

- ✓ Nous demandons que l'arrêté du 08/02 et les fiches ITAVI soient rediscutées dans un travail collectif qui associe les éleveurs en autarcie.
- ✓ Nous demandons également un accompagnement et un délai plus important pour adapter les mesures de biosécurité aux élevages et aux modes de production.
- ✓ Nous demandons que les petits aménagements de biosécurité et le dépôt et les frais des dossiers soient faciliter, mais aussi d'abaisser le plancher d'indemnisation pour les travaux d'aménagement à 1000 euros.
- ✓ Nous demandons que les formateurs soient formés aux spécificités des élevages en autarcie.
- ✓ Il nous faut enfin un référentiel clair, adapté et qui par la suite sera diffusé auprès de l'administration, des intervenants et des formateurs.
- **La qualification des animaux (PAG)** avant circulation pour éviter toute propagation de la maladie : les chercheurs et les pouvoirs publics doivent travailler sur la mise au point de tests fiables afin d'en réduire le coût.
- **Mise en place d'un procédé d'analyse** pour permettre d'épandre le **lisier** en l'absence de virus et de ne pas être pénalisé par les périodes d'épandages. Attention, aux investissements collectifs qui peuvent accroître les risques de contaminations croisées.

Les propositions à moyen terme :

- **Une remise à plat du fonctionnement de la filière** dont l'hyper-segmentation est source de crises sanitaires à répétition.
 - ✓ limiter la concentration de volailles au m² / km² et par élevage
 - ✓ rationnaliser sur le territoire les échanges dans la filière (contrats par bassin par exemple / mettre en place des GIEE)
 - ✓ relocaliser les outils de transformation

Dans le but de baisser en densité de volailles dans le sud-ouest :

- ✓ encourager la transition vers des systèmes plus autonomes pour les éleveurs de volailles dans le sud-ouest
- ✓ encourager la production de volailles de qualité hors zone sud-ouest (aides à l'installation pour les producteurs en volailles en autarcie et CC)

Plus généralement :

- ✓ questionner le commerce international : il faut satisfaire en priorité la demande de volailles de qualité (labels, bio, plein air) en France avant de développer des transactions à l'export et à l'import qui multiplient les risques de contamination des filières. Revoir le soutien public à l'exportation.
- ✓ développer la recherche sur la biodiversité animale à la ferme et promouvoir les races rustiques

En revanche la confédération paysanne s'oppose au **confinement des volailles comme mesure préventive**. Nous allons être confrontés à une multiplication de crises de grippe aviaire. Il n'est absolument pas envisageable d'enfermer les animaux de manière préventive,

alors que l'on sait que les principales causes de diffusion du virus ce sont les transports d'animaux vivants, les intervenants dans la filière longue et la densité des élevages. En termes de bien-être animal, d'image de la production par rapport aux cahiers de charges des labels plein air, bio, etc. et aussi vu le développement de la demande de produits de qualité, il est absolument inconcevable de donner des réponses qui ne font qu'approfondir l'industrialisation de la filière et développer d'autres problèmes sanitaires.

Concernant la **vaccination**, la confédération paysanne s'interroge sur son opportunité. Scientifiquement, nous savons que les vaccins ne sont pas efficaces (animaux non protégés ou excréteurs), et aussi qu'il existe une multitude de souches d'influenza aviaire (difficultés logistiques). Aussi, la vaccination peut compliquer la détection d'animaux malades. Il semble compliqué aujourd'hui de promouvoir cet outil qui ne règlerait pas les problèmes de fond.